

Membres	7
Présent(s)	4
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	3
Quorum	5

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration),
Madame Chahrazad ALLAM, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur
Bernard MATTER

Excusées : Madame Anne BOUCARD (procuration à Monsieur Salah KOUSSA),
Monsieur Antoine BREINING (procuration à Monsieur Bernard MATTER),
Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah
KOUSSA)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance),
Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur
Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement) et
Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu l'avis de France Domaine du 20 août 2025,
Vu l'article 1042 du Code Général des Impôts,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

**B/2025/053 : Strasbourg-Cronenbourg - rue Newton, rue Galilée (2^{ème} tranche) :
Acquisition foncière. Autorisation d'acquisition**

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition d'une emprise foncière d'une surface totale de 88,28 ares auprès de l'Eurométropole de Strasbourg au prix 2 900 000,00 € hors frais et taxes.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Commune de Strasbourg
Section KZ n° 415 d'une surface de 3,67 ares
Section KZ n° 412 d'une surface de 1,65 ares
Section KZ n° 477 d'une surface de 8,74 ares
Section KZ n° 475 d'une surface de 74,22 ares

La vente est consentie avec une obligation d'une durée minimale de 10 ans, de maintenir l'affectation sociale de l'ensemble immobilier.

2. D'autoriser la régularisation de l'acte de vente authentique.
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche, dont les honoraires du notaire.
4. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme